Résolution

AD d’Evionnaz 2013

**Dossier d’évaluation**

Dans le champ d’activités du cahier des charges, il est mentionné sous le chapitre « collaboration avec les parents » que l’enseignant a pour tâche :

* D’informer les parents sur le travail et le comportement de leur enfant.
* D’organiser et de conduire les entretiens individuels.

Chaque enseignant est conscient de l’importance de cette mission.

Cependant, les délégués SPVal contestent

- la mise en application précipitée et non testée du nouvel outil d’évaluation

- la multiplication des formes (entretien, bulletin intermédiaire, bulletin semestriel) et leur fréquence (de deux à quatre fois par année).

Ils se posent des questions sur l’utilité et sur les conséquences des remarques négatives que l’on doit écrire dans les nouveaux bulletins intermédiaires.

**Ils demandent donc au DFS de réétudier ce dossier en prenant en compte l’avis des enseignants représentés par la SPVal et de revoir l’arrêté sur l’évaluation du 22 juin 2011.**

**Pour cela, ils proposent de repousser l’introduction de ces nouveaux bulletins.**